

Administration Communale

STRASSEN

(Gr.-D. de Luxembourg)



AVIS

Conformément à l'article 24 (1) de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau, le présent résumé de la demande d'autorisation EAU/AUT/18/0960 du 19 octobre 2018 concernant la réalisation des infrastructures d'assainissement dans le cadre du plan d'aménagement particulier « Auf Schoenacht » à Strassen, est publié et affiché au lieu usuel de la commune du 6 novembre 2018 au 21 novembre 2018 inclus.

Strassen, le 6 novembre 2018
